

Les prétendues invasions maures en Hispanie sous le règne de Marc Aurèle : essai de synthèse

Gwladys Bernard

▶ To cite this version:

Gwladys Bernard. Les prétendues invasions maures en Hispanie sous le règne de Marc Aurèle : essai de synthèse. Pallas. Revue d'études antiques, 2009, 79, pp.357-375. 10.4000/pallas.15391. hal-04007325

HAL Id: hal-04007325 https://hal.science/hal-04007325v1

Submitted on 27 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Pallas

Revue d'études antiques

79 | 2009 Sicile antique. Pyrrhus en Occident

Les prétendues invasions maures en Hispanie sous le règne de Marc Aurèle : essai de synthèse

The alleged Moorish invasions into Hispania under Marcus Aurelius' reign: an essay in synthesis

Gwladys Bernard



Édition électronique

URL: https://journals.openedition.org/pallas/15391

DOI: 10.4000/pallas.15391

ISSN: 2272-7639

Éditeur

Presses universitaires du Midi

Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2009

Pagination: 357-375 ISBN: 978-2-8107-0041-7 ISSN: 0031-0387

Ce document vous est offert par Casa de Velázquez



Référence électronique

Gwladys Bernard, « Les prétendues invasions maures en Hispanie sous le règne de Marc Aurèle : essai de synthèse », *Pallas* [En ligne], 79 | 2009, mis en ligne le 01 mai 2009, consulté le 27 février 2023. URL : http://journals.openedition.org/pallas/15391; DOI: https://doi.org/10.4000/pallas.15391



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0

https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

Les prétendues invasions maures en Hispanie sous le règne de Marc Aurèle: essai de synthèse

Gwladys Bernard École des Hautes Études Hispaniques Casa de Velázquez

Depuis le début du XX^e siècle, les invasions des Maures en Bétique à la fin du II^e siècle de notre ère ont suscité une bibliographie abondante. Des chercheurs allemands¹, français², espagnols³ ou marocains⁴ ont tenté successivement de retracer ces événements. Malgré cette surenchère historiographique, de nombreux points restent obscurs, à commencer par la chronologie et la description des faits. Les Mauri auraient fait une première irruption en péninsule Ibérique à une date indéterminée entre 169 et 174 apr. J.-C. et seraient restés de quelques mois à plusieurs années selon les auteurs, avant de revenir vers 177. Les forces employées pour les repousser varient de quelques unités à plusieurs légions et les régions touchées représenteraient soit deux cités, soit des pans entiers de la péninsule. En outre, quels termes employer pour désigner ces événements? Doit-on parler d'« invasions », d'« incursions » ou de « raids »? Le mot « invasion » est le plus couramment utilisé, mais n'est pas forcément le plus approprié pour décrire cette situation. On ne peut lire dans ces événements des tentatives de migration, car selon les sources littéraires ou épigraphiques, les Maures « dévastent » la Bétique, mais ne s'y installent pas⁵. En outre, ces *Mauri* ne semblent pas constituer des troupes régulières venues d'un Etat indépendant de l'Empire romain afin d'occuper militairement une province, puisque leur territoire est sans doute situé dans une zone sous contrôle de Rome⁶. Le terme d'invasion, qui renvoie aux « grandes invasions » du v° siècle ou à l'invasion arabo-berbère de la péninsule Ibérique en 711, ne convient donc pas aux événements des années 170 et doit être abandonné au profit d'incursion, qui offre moins

¹ Premerstein, 1912 et Alföldy, 1985.

² Voir Thouvenot, 1939 et 1940, p. 153-156, Bénabou, 1976, p. 147-154 et Le Roux, 1982, p. 374-377, idem, 1985 et 2000.

³ Voir Fernández Chicarro, 1954, Blázquez, 1972, Arce, 1981, Asorey García, 1995 et Gozalbes Cravioto, 1976 et 2002.

⁴ Rahmoune, 2001.

⁵ Vastare est le terme employé par l'Histoire Auguste, Vita Marci, 21, 1.

⁶ Voir *infra* sur la provenance de ces *Mauri*, p. 370-372

de prise à l'exagération d'un phénomène restreint dans le temps et dans l'espace. Enfin, le mot récemment employé de « passage » manque de précision et ne rend pas compte du caractère belliqueux des événements⁷.

L'étude du vocabulaire est une nécessité, puisque l'emploi d'un signifiant implique un choix interprétatif et l'inscription dans une tradition historiographique. Or, la bibliographie abondante sur cette question des « invasions » maures soulève en fait un problème crucial d'interprétation. Tandis que certains historiens voient dans ces irruptions de Mauri de simples coups de main aisément étouffés8, d'autres les inscrivent dans un contexte général d'instabilité permanente en Afrique du Nord qui se serait étendue en Bétique sous couvert des troubles dans les régions danubiennes⁹. Certains auteurs espagnols ont aussi tendance à présenter ces événements de la fin du II^e s. comme un prélude à l'invasion de Tariq et Musa en 711, cédant ainsi à l'illusion rétrospective d'un « tropisme maure » qui condamnerait les populations de l'ouest de l'Afrique du Nord à tenter d'occuper la péninsule Ibérique¹⁰. Ces divergences radicales d'interprétation s'expliquent par le choix des sources utilisées; pour retracer ces événements du règne de Marc Aurèle, certains auteurs font appel à une trentaine de documents¹¹, tandis que d'autres ne retiennent que six références¹². Il convient de reprendre l'intégralité du dossier documentaire, en essayant d'éviter toute interprétation a priori, pour distinguer quelles sont les sources susceptibles de nous renseigner sur ces événements. Après avoir proposé un récit daté et étayé de ces incursions, nous reviendrons sur les interprétations proposées et nous discuterons la valeur des différents schémas d'explication.

La plupart des historiens qui ont travaillé sur cette question s'accordent à reconnaître l'existence de deux incursions maures au sud de la péninsule Ibérique¹³. En effet, si les deux passages de l'*Histoire Auguste* mentionnant ces événements¹⁴ font référence au début des années 170, les inscriptions de Bétique¹⁵ dédiées à C. Vallius Maximianus, procurateur de Tingitane et vainqueur des *Mauri*, datent de 177-180¹⁶. La diversité des sources analysées pour décrire ces événements est peut-être le trait le plus frappant qui se dégage du dépouillement historiographique. Si les auteurs retiennent tous au moins six textes comme des sources assurées de ces incursions¹⁷, de multiples documents sont présentés comme des témoignages indirects de la dévastation des Hispanies par les Maures à la fin du II^e s. Il convient de les examiner en détail afin de déterminer leur apport réel à cette question.

⁷ Rahmoune, 2001.

⁸ Thouvenot, 1940, p. 407; Pflaum, 1960-1961, p. 587.

⁹ Premerstein, 1912; Rachet, 1970 p. 206-208, Bénabou, 1976, p. 147-154.

¹⁰ Surtout Fernández, 1954 et Gozalbes, 1976.

¹¹ Gozalbes, 1976: le propos de l'article va au-delà du contenu du titre. Voir Gozalbes, 2002, qui amende ce premier travail.

¹² Rahmoune, 2001.

¹³ Intuition de Premerstein, 1912, confirmée par la majorité des travaux suscités.

¹⁴ Vita Marci, 21,1; Vita Severi, 2, 3

¹⁵ CIL, II, 1120 (= ILS, 1354), Italica; CIL, II²/5, 783, Singilia Barba.

¹⁶ Voir infra, p. 365.

¹⁷ Voir supra, n. 15 et 16 + CIL, VI, 31856 (= ILS, 1327)

Avant d'analyser les documents qui font sans conteste référence à ces incursions, nous commencerons par indiquer ceux qui doivent être exclus du dossier. En effet, la surenchère documentaire participe à l'impression de confusion qui domine cette question et est à l'origine de nombreuses erreurs. Un texte à écarter immédiatement est une inscription publiée en 1972 par José Maria Blázquez comme une nouvelle pièce à verser au dossier des « invasions maures » de la Bétique¹⁸. Il édite le texte ainsi : M(arco). Aterio. Paulino. M(arci). F(ilio). / qui. tumultuario. Baeticae. bello. assur/gente. multa pro repub(lica). Arucitana / bello. retinenda fortissime, ges/serat, arucitani, veteres et iuvenes, op(timo), civi. Selon J. M. Blázquez, Emil Hübner aurait omis cette inscription dans le tome II du CIL; en fait, comme l'a remarqué Patrick Le Roux¹⁹, Hübner fait bien état de ce texte, mais il le range dans les Inscripciones falsae vel alienae (CIL, II, 100*). De nombreux caractères concourent à montrer que cette inscription est effectivement un faux. La structure grammaticale est confuse et largement erronée. En outre, figurent dans le texte des mots jusque-là inédits en épigraphie, comme l'adjectif tumultuarius, a, um²⁰ ou le verbe adsurgeo, ere. Certaines formules paraissent douteuses: ainsi, Arucitani veteres et iuvenes optimo civi n'a à notre connaissance pas d'équivalent dans l'épigraphie du II^e s. et l'expression repub (lica) Arucitana n'est jamais utilisée par ailleurs. Enfin, le caractère mystérieux du bénéficiaire de l'inscription, qui aurait défendu militairement sa cité sans détenir aucun commandement officiel et dont le nom est inconnu dans la Péninsule²¹, est un argument supplémentaire pour conclure à l'inauthenticité de ce document à écarter du dossier.

Pour résoudre la difficulté cruciale de la datation, certains auteurs ont fait appel à des données qui ne semblent plus pertinentes aujourd'hui. Ainsi, Anton von Premerstein et Raymond Thouvenot²² se sont référé à un diplôme militaire de Sardaigne daté du 13 mai 173²³, qui libérerait un membre de la flotte de Misène, pour postuler un retour général au calme en Méditerranée occidentale après la première vague d'incursion. L'unité du *gregalis* n'étant pas mentionnée, en faire un soldat de la flotte de Misène reste une hypothèse, étayée par le fait que le bénéficiaire du diplôme est originaire de Cagliari, un des mouillages de cette flotte. Outre la fragilité de cette attribution, il n'y a pas lieu de prendre en considération ce document pour deux raisons principales. D'une part, un diplôme militaire n'est plus considéré aujourd'hui comme la preuve d'un apaisement dans les zones où opèrent les unités concernées, mais comme un témoignage de libération de soldats ayant terminé leur service²⁴. Tout au plus peut-on imaginer que l'émission des diplômes était retardée en cas

¹⁸ Blázquez, 1972, p. 817, qui a trouvé cette inscription dans un ouvrage de Rodrigo Caro, antiquaire du XVII^e s.

¹⁹ Le Roux, 1982, p. 374, n. 58.

^{20 «} Désordonné, incertain »: Blázquez, 1972, p. 817 en relève deux occurrences chez Tacite, qui l'emploie dans un tout autre sens pour qualifier des cohortes indisciplinées.

²¹ Ihidem

²² Premerstein, 1912, p. 169; Thouvenot, 1939, p 22, suivis par Bénabou, 1976, p. 150, Blázquez, 1972, p. 811.

²³ CIL, XVI, 127.

²⁴ Roxan, 1973, p. 838.

de troubles importants²⁵. D'autre part, aucun autre document n'atteste la participation de la flotte de Misène dans la répression de ces incursions maures. Si des opérations maritimes sont envisageables pour amener des renforts ou attaquer les pillards, la flotte la plus proche est stationnée à Césarée. Nous verrons plus loin cette possible participation de forces navales de *Caesarea* dans la lutte contre les *Mauri*.

Un passage de la biographie de Marc Aurèle dans l'Histoire Auguste a été utilisé pour montrer l'ampleur des incursions maures, censées être arrivées jusqu'en Lusitanie. Nombre d'auteurs ont vu, à la suite de R. Thouvenot, une allusion aux ravages des Mauri dans cette phrase²⁶: Compositae res et < in > Hispania, quae per Lusitaniam turbatae erant²⁷. En fait, cette brève description de la situation lusitanienne vient juste après une mention de troubles chez les Séquanes, en Germanie supérieure: Res etiam in Sequanis turbatas censura et auctoritate repressit. Ce peuple gaulois, qui se trouve dans un territoire protégé, ne semble avoir connu aucune invasion sous le règne de Marc Aurèle, mais a dû se révolter: le verbe turbare indique une agitation intestine, qui est réprimée par « la sévérité et le prestige » de l'empereur. Les deux phrases utilisent la même expression de res turbatae pour décrire les situations de Germanie supérieure et de Lusitanie, ainsi mises en parallèle. La Lusitanie aurait connu vers 175²⁸ des troubles intérieurs, qui peuvent être liés à bien des raisons (mauvaises récoltes, recensement problématique, levée d'impôts...), mais qui ne sont pas imputables à une nouvelle incursion maure²⁹.

Enfin, l'interprétation problématique d'une inscription complexe a longtemps obscurci le débat. Il s'agit d'une base de statue retrouvée à *Tarraco*, dédiée à Tib. Cl (audius) Candidus³⁰. Voici les cinq premières lignes de ce cursus descendant: *Tib(erio) Cl(audio) Candido co(n)s(uli) XVvir(o) s(acris) f(aciundis) leg(ato) Augg(ustorum) | pr(o) pr(aetore) provinc(iae) H(ispaniae) c(iterioris) | et in ea duci terra marique | adversus rebelles hh(ostes) pp(ublicos).* Les « rebelles et les ennemis publics » que Tib. Claudius Candidus, légat de Citérieure, combat après avoir reçu un commandement extraordinaire terrestre et maritime, auraient été selon certains des *Mauri* revenus dévaster la péninsule Ibérique vers 198-199³¹. En fait, la suite de l'inscription montre que Claudius Candidus, membre important de l'état-major de Septime Sévère, a exercé des fonctions similaires (*item*) de *dux adversus rebelles hh (ostes) pp (ublicos)* en Asie, qu'il a participé à des expéditions dans cette même province et en Parthie en 194/196, puis en Gaule en 197. Ce personnage a donc lutté successivement contre Pescennius Niger en Orient et Clodius Albinus

²⁵ Euzennat, 1984, p. 374-375.

²⁶ Thouvenot, 1939, p. 23 suivi par Blázquez, 1972, p. 812, Gozalbes, 1976, p. 243, Corell i Vicent, 1988, p. 304 et Rahmoune, 2001, p. 106. Bénabou, 1976, p. 153 relève ce passage mais reconnaît que rien ne le relie explicitement aux incursions maures.

²⁷ Histoire Auguste, Vita Marci, XXII, 11.

²⁸ La phrase suivante fait allusion à un congiaire donné par l'empereur et à la désignation de Commode comme consul en 176: voir Thouvenot, 1939, p. 23.

²⁹ Voir les objections à l'avis de Thouvenot dans Pflaum, 1960-61, p. 589, le développement d'Arce, 1981, p. 110-111 et Chastagnol, 1994, p. 115.

³⁰ *CIL*, II, 4114 = *ILS*, 1140 = *RIT*, 130.

³¹ Pflaum, 1960-1961, p. 590; Blázquez, 1972, p. 813-814, tout en admettant qu'il ne s'agit que d'une hypothèse et Rahmoune, 2001, p. 110.

en Occident, les deux adversaires de Septime Sévère qui lui disputent la dignité impériale³². Les *rebelles hh(ostes) pp(ublicos)* ne seraient pas des ennemis extérieurs, mais sans doute les partisans de Clodius Albinus, qui font l'objet d'une sévère répression après la bataille de Lyon en février 197³³. La thèse d'une invasion maure en Hispanie au début du règne de Septime Sévère doit être abandonnée, puisque aucun élément ne vient l'étayer.

Une fois ce premier tri documentaire effectué, quelles sont les sources susceptibles de nous renseigner sur ces événements de la fin du II^e s. apr. J.-C.? Deux passages de l'*Histoire Auguste* font référence à ces incursions de *Mauri* en Bétique sous le règne de Marc Aurèle, alors que le futur empereur Septime Sévère est à l'aube de sa carrière politique:

- Vita Marci Antonini Philosophi, XXI, 1: Cum Mauri Hispanias prope omnes vastarent, res per legatos bene gestae sunt.³⁴
- Vita Severi, II, 3- 4: Post quaesturam sorte Baeticam accepit atque inde Africam petit, ut mortuo patre rem domesticam componeret. Sed dum in Africa est, pro Baetica Sardinia ei attributa est, quod Baeticam Mauri populabantur.³⁵

La situation du premier passage dans la *Vie de Marc Aurèle* nous donne déjà des bornes chronologiques. Le chapitre qui précède cet extrait raconte les réactions de Marc Aurèle à la mort de Lucius Verus, en janvier ou février 169 apr. J.-C.. La phrase suivante fait référence aux troubles causés en Egypte par des bandes de pasteurs et de brigands appelés *Boucoloi* et à leur défaite devant Avidius Cassius³⁶. La fin de la révolte des *Boucoloi* serait contemporaine ou immédiatement postérieure aux incursions des Maures en Espagne. Les *Boucoloi* ont dévasté le delta du Nil à partir de 167 et jusque vers 174³⁷. Selon ce premier passage de l'*Histoire Auguste*, les *Mauri* auraient dévasté une grande partie de l'Hispanie à une date comprise entre 169 et 174.

L'extrait de la *Vie de Septime Sévère* semble donner des informations beaucoup plus précises quant à la datation de ces événements, qui surviennent pendant la questure de Septime Sévère, quelques semaines après la mort de son père. Cependant, en l'absence d'autre source d'information concernant les premières années de la carrière du futur empereur, la première

³² Ritterling, 1925, col. 1472-1473, Arce, 1981, p. 114, Fitz, 1966.

³³ Vita Severi, XII, 1-7.

^{34 «} Contre les Maures qui étaient en train de dévaster presque toutes les Espagnes, une expédition victorieuse fut menée par ses légats. » Chastagnol, 1994, p. 146-147.

^{35 «} Après la questure, il reçut par tirage au sort la Bétique, d'où il gagna l'Afrique, afin d'y régler des affaires de famille consécutives à la mort de son père. Mais pendant qu'il s'y trouvait, la Sardaigne lui est assignée, à la place de la Bétique que les Maures étaient en train de dévaster. » *Ibid.*, p. 312-313, avec une modification par rapport à la traduction d'André Chastagnol, qui fait de *post* un adverbe et de *quaesturam* le complément d'objet d'*accepit*, dans une sorte d'apposition à *Baeticam*: « Ensuite le sort lui dévolut la Bétique ». Suite aux commentaires de François Chausson (séminaire à l'EPHE en 2007- 2008 sur la *Vie de Septime Sévère*), nous adoptons une version plus littérale, sans doute moins évidente sur le plan du déroulement historique de la carrière de Septime Sévère, mais davantage respectueuse de la syntaxe. La traduction de Magie, 1921, I, p. 372-373, donne d'ailleurs une interprétation similaire.

³⁶ Vita Marci, XXI, 2.

³⁷ Chastagnol, 1994, p. 146, n. 4; sur Avidius Cassius, voir aussi Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXII, 4, 1.

magistrature de son cursus et la disparition de son père n'ont pu être datées que par ce passage de l'Histoire Auguste. Ainsi, certains auteurs cherchant à placer chronologiquement la questure de l'empereur se sont appuyé sur des travaux concernant les incursions maures, qui se fondaient eux-mêmes sur la carrière de Septime Sévère pour arriver à dater ces événements³⁸... Outre l'aporie méthodologique, la question de la datation de la questure de Septime Sévère se révèle complexe. Si l'on peut obtenir la questure dès l'entrée dans sa 24e année, rien n'oblige à devenir magistrat anno suo, à l'âge minimum³⁹. Dans le cas de Septime Sévère, chevalier lepcitain qui a obtenu tardivement le laticlave⁴⁰ et qui est devenu préteur à 33 ans⁴¹, la questure a pu être différée. En outre, la date de naissance de Septime Sévère n'est pas connue avec certitude, Dion Cassius donnant le 11 avril 145⁴², l'Histoire Auguste faisant état du 8 avril 146⁴³. D'après l'épigraphie, il serait né le 11 avril 145 ou 146⁴⁴. La première date est généralement retenue suite aux travaux de Julien Guey⁴⁵. En s'appuyant sur un autre passage de Dion Cassius⁴⁶, qui relate comment l'empereur avait fait peindre une partie de son thème astral sur un plafond du Palatin⁴⁷, J. Guey a fait calculer les positions des planètes pour les jours du 11 avril 145 et du 11 avril 146; seule la date du 11 avril 145 présenterait des aspects remarquables qui pourraient indiquer un thème impérial. Cependant, comme l'heure de naissance de Septime Sévère n'est pas connue, ces suppositions astrologiques ne peuvent être complètes; en outre, Dion ne dit pas quels étaient les aspects que l'empereur avait choisi de ne pas révéler ou les positions des planètes qui étaient les signes clairs d'un destin de souverain. Aussi séduisant et original que soit le raisonnement de J. Guey, il faudrait toutefois ne pas écarter la date apparemment moins faste du 11 avril 146 comme jour de naissance de Septime Sévère. Si le futur empereur est né le 11 avril 145, il n'a pu exercer la questure qu'en 170⁴⁸. S'il est né le 11 avril 146, il n'a pu accéder à cette charge qu'en 171. Répétons qu'il ne s'agit que d'un terminus post quem, et que Septime Sévère a pu

³⁸ Ainsi Chastagnol, 1992, p. 404, n. 33, pour dater la questure de Septime en Sardaigne de 172-173, se réfère à Rachet, 1970, p. 205-206. Or, celle-ci place la première invasion maure en Bétique en 170, car selon elle, Septime Sévère aurait été questeur à cette date, à 25 ans. Bénabou, 1976, p. 148 est aussi mentionné par A. Chastagnol dans la note suscitée; or, M. Bénabou date la première incursion de 171, lui aussi en s'appuyant sur la questure de Septime Sévère, qui aurait donc accompli sa première magistrature cette fois à 26 ans...

³⁹ Voir Jacques, Scheid, 1990, p. 363.

⁴⁰ Trop tard pour faire son service de tribun militaire: Vita Severi, II, 2.

⁴¹ Chastagnol, 1994, p. 303.

⁴² Dion Cassius, Histoire romaine, LXXVI, 17, 4.

⁴³ Vita Severi, I, 3.

⁴⁴ Calendrier de Philocalus (CIL, I², p. 262), CIL, XI, 1322, CIL, XIV, 168 et 169.

⁴⁵ Guey, 1956.

⁴⁶ Dion Cassius, Histoire romaine, LXXVI, 11, 1.

⁴⁷ Guey, 1956, p. 35.

⁴⁸ Pour les questeurs en poste à Rome, l'entrée en fonction avait lieu le 5 décembre pour l'année suivante. Pour les questeurs affectés dans les provinces, après un tirage au sort ayant sans doute lieu en décembre ou en janvier, ils devaient rejoindre leur poste avant le 13 avril et entraient en charge le 1^{er} juillet: cf. Lassère 2007, t. II, p. 650 et Birley, 1971, p. 81. Septime Sévère étant né en avril, il n'a pu obtenir de charge avant la fin de 169, année de son 24^e anniversaire, pour 170.

être questeur quelques années plus tard. Enfin, le dernier problème concernant ce passage est l'interprétation de ce poste en Bétique, finalement devenu une affectation en Sardaigne⁴⁹. S'agit-il d'une première questure effectuée dans une province publique, comme l'écrivent les historiens français qui suivent la traduction de l'*Histoire Auguste* d'André Chastagnol, ou estce un second poste de questeur comme l'ont postulé d'autres auteurs⁵⁰? La phrase qui précède cette mention de l'affectation en Bétique parle d'une gestion antérieure de la questure: *Quaesturam diligenter egit omisso tribunatu militari*⁵¹ et le passage cité commence par *Post quaesturam*. Si l'on traduit littéralement le texte, Septime Sévère effectue une année comme questeur à Rome, avant de recevoir une deuxième questure dans une province publique, la Bétique, finalement changée pour la Sardaigne⁵². Recevoir une deuxième questure ne serait ni inédit⁵³, ni surprenant dans le cas d'un jeune magistrat qui a été adlecté récemment dans l'ordre sénatorial et qui a déjà bénéficié d'une exemption du tribunat militaire⁵⁴.

Ce passage de la *Vie de Septime Sévère*, au lieu de fournir un moyen précis de datation, soulève en fait des problèmes cruciaux: comment connaître l'année de la seconde questure de Septime Sévère, alors que sa date de naissance est incertaine et qu'il ne serait pas devenu questeur à l'âge minimum? On peut conclure que le poste en Bétique n'a pas pu être attribué à Septime Sévère avant l69 pour l'année 170⁵⁵, ou plus probablement avant la fin de 170 pour l'année 171⁵⁶, et qu'en 174-175, il n'est plus en Sardaigne puisqu'il est nommé légat de Carthage par son cousin C. Septimius Severus, alors proconsul d'Afrique⁵⁷.

Ces deux extraits de l'*Histoire Auguste* ne sont pas les seules sources concernant cette première incursion. Deux inscriptions mentionnent le personnel envoyé pour combattre cette première vague d'assaillants. Grâce au commentaire des carrières de C(aius) Aufidius Victorinus⁵⁸, légat de l'Empereur dans les provinces hispaniques et de L(ucius) Iulius Vehilius Gallus Iulianus⁵⁹, commandant d'une *vexillatio* envoyée en péninsule Ibérique contre les

⁴⁹ La Bétique, province *inermis* administrée par le Sénat, est soumise aux ravages des *Mauri* alors que Septime Sévère doit y entrer en fonction comme questeur. Comme la province passe sous le contrôle de l'Empereur qui y envoie un légat et des troupes pour rétablir l'ordre, elle n'a plus besoin de magistrats. L'empereur accorde alors au Sénat la gestion d'une province impériale, la Sardaigne, afin de compenser sa perte de revenus le temps que le calme revienne en Bétique. Les sénateurs censés occuper des postes en Bétique changent donc d'affectation.

Magie, 1921, I, p. 373; Birley, 1971, p. 84, Alföldy, 1985, p. 101, qui considère que Septime Sévère a dû devenir questeur *anno suo*, donc qui place sa première questure à Rome en 170 et son poste en Bétique en 171. Comme il date la première incursion maure seulement d'après la carrière de Septime Sévère, il la place au printemps 171, ce qui semble être une conclusion un peu rapide.

⁵¹ Vita Severi, II, 2.

⁵² Voir infra, n. 52.

⁵³ Magie, 1921, I, p. 373; Birley, 1971, p. 84.

⁵⁴ Chastagnol, 1992, p. 404-405, n. 34.

⁵⁵ S'il est né en 145 et que le poste en Bétique constitue sa première questure.

⁵⁶ S'il est né en 145, mais que le poste en Bétique est une seconde questure, ou s'il est né en 146, mais n'exerce qu'une seule questure.

⁵⁷ Di Vita-Evrard, 1963, p. 410-411.

⁵⁸ AE, 1934, 155.

⁵⁹ CIL, VI, 8, 3, 41271.

Maures, on peut espérer mieux dater ces événements. Hans-Georg Pflaum a étudié à plusieurs reprises la carrière de C. Aufidius Victorinus, proche de Marc Aurèle et gendre de Fronton⁶⁰. Ce grand personnage reçoit un commandement extraordinaire en Hispanie, où il est envoyé avec le titre de *leg(atus) Aug(usti) [pr(o)pr(aetore) provinciarum Hispania]e citer[ior]is et Baeticae*. Auparavant, il avait participé à *l'expeditio Germanica* de 168-169. Après son commandement en Hispanie, il est nommé proconsul d'Afrique probablement vers 173, signe que la situation est revenue à la normale en péninsule Ibérique⁶¹. L'étau chronologique se resserre davantage entre 170, première année où Septime Sévère peut avoir été questeur, et 173, date probable du départ du légat impérial.

Enfin, une inscription de Rome⁶² permet de préciser encore la datation: il s'agit du cursus de L(ucius) Iulius Vehilius Gallus Iulianus, préfet du prétoire sous Commode, qui a été *pra[eposito] vexil[la]tion(ibus) per Achaiam et Macedoniam et in Hispanias adversus Castabocas et Mauros rebelles.* Longtemps, les historiens ont hésité à attribuer l'action de ce personnage à la première incursion maure⁶³. Mais H.-G. Pflaum a souligné le fait que cette inscription lie intimement les deux vexillations et que l'envoi de Iulius Iulianus dans les provinces hispaniques devait suivre de peu son action en Achaïe et Macédoine contre les Costoboques⁶⁴. Les ravages de ces guerriers daces en Grèce centrale, qui ont notamment pillé le sanctuaire d'Eleusis, ont été datés de l'été 170 ou 171⁶⁵. Les auteurs récents qui se sont intéressé au *Discours Eleusinien* d'Aelius Aristide, composé lors du raid des Costoboques, placent plutôt cet événement à la toute fin du printemps 171⁶⁶. La *vexillatio* commandée par Iulius Iulianus aurait combattu en Achaïe en 171, année où les Costoboques atteignent le cœur de la Grèce. Lorsque la situation sur le front grec et macédonien s'améliore, sans doute pas avant le début 172, les renforts commandés par Iulius Iulianus traversent la Méditerranée pour aller seconder Aufidius Victorinus en Hispanie.

Ces deux inscriptions permettent de situer plus nettement dans le temps cette première incursion maure. Selon toute probabilité, celle-ci se serait déroulée en 172, entre le moment d'avancée maximale des Costoboques en Grèce en juin 171 et le départ du légat Aufidius Victorinus pour la Proconsulaire au printemps 173. Elle serait contemporaine du reflux des *Boucoloi* devant Avidius Cassius et de la deuxième charge de questeur en Sardaigne du jeune Septime Sévère, âgé de 26 ou de 27 ans. Le calme reviendrait dans le sud de la péninsule Ibérique après 173, car Aufidius Victorinus n'est pas remplacé par un autre légat impérial. La gestion de la Bétique revient rapidement au Sénat, puisqu'un proconsul serait attesté avant 17667.

⁶⁰ Pflaum, 1956 et 1966.

⁶¹ Pflaum, 1956, p. 195.

⁶² CIL, VI, 31856 = ILS, 1327.

⁶³ Thouvenot, 1940, p. 155, n. 1 pense qu'il va en Hispanie vers 175, avec Vallius Maximianus. Cette datation erronée de la seconde incursion est aujourd'hui abandonnée depuis la découverte de la *Table de Banasa*.

⁶⁴ Pflaum, 1960-1961, p. 461.

⁶⁵ Ibidem.

⁶⁶ Puech, 2002, p. 198-199, n. 2.

⁶⁷ Alföldy, 1985, p. 102.

Deux inscriptions datables avec certitude aujourd'hui témoignent d'une seconde incursion des *Mauri* en Bétique vers l'année 177 apr. J.-C. La première figure sur un piédestal de marbre découvert à *Italica* en 1847⁶⁸: (Face) *C(aio) Vallio | Maximiano | proc(uratori) provinciar(um) | Macedoniae Lusi/taniae Mauretan(iae) | Tingitanae fortis/simo duci | res p(ublica) Italicens(ium) ob | merita et quot | provinciam Baetic(am) | caesis hostibus | paci pristinae | restituerit*

(Sur le côté droit) Dedicata anno / Lucini Victoris et / Fabi Aeliani (duum)viror(um) / pr(idie) Kal(endas ianuarias).

La seconde inscription, dont la restitution a été rendue difficile par la circulation d'une copie erronée datée de la Renaissance⁶⁹, a été retrouvée il y a une vingtaine d'années par Rafael Atencia Paz⁷⁰. Elle est gravée sur une base de statue cylindrique en calcaire rougeâtre et provient certainement du site d'El Castellón, près d'Antequera, l'antique *Singilia Barba*.

G(aio) Vallio Maxumiano / proc(uratori) Augg(Augustorum duorum) e(gregio) v(iro) / ordo Singil(iensis) Barb(ensis) / ob municipium / diu[t]ina obsidione / et bello Maurorum / liberatum / patrono / curantibus / G(aio) Fab(io) Rustico et / L(ucio) Aemil(io) Pontiano⁷¹.

Depuis l'édition de la table de *Banasa*, la procuratèle que Vallius Maximianus exerce en Tingitane est datée de 177 apr. J.-C.⁷². Le terme de *dux* impliquerait un commandement extraordinaire reçu par le gouverneur de Tingitane pour aller combattre les *Mauri* hors de sa province, ou ne représenterait qu'une apposition élogieuse, sans contenu administratif clair⁷³. En tout cas, il est intéressant de noter l'évolution des solutions adoptées pour repousser ces incursions. Alors que la Bétique est transformée en province impériale, reçoit un légat propréteur et des troupes majoritairement légionnaires en 172, c'est un procurateur équestre chargé de gouverner la Tingitane voisine qui est mandaté vers 177-178 à la tête d'unités auxiliaires. Cette campagne de Vallius Maximianus en Bétique doit avoir lieu entre mi 177 et mi 179, car un autre procurateur est attesté en Tingitane en octobre 180⁷⁴. Ces inscriptions honorifiques élevées dans deux cités du Sud de l'Hispanie, *Italica* et *Singilia Barba*, nous donnent des renseignements sur le déroulement et l'ampleur de la seconde incursion. Nous reviendrons par la suite plus en détail sur l'interprétation de ces textes.

Deux autres inscriptions ont parfois été interprétées comme des témoignages de ces incursions maures. Ainsi, l'épitaphe du centurion Aelius Romanus, retrouvée à Lambèse: D(is) M(anibus) / P(ublio) Aelio P(ublii) f(ilio) Ro/mano ex My/sia (centurioni) leg(ionum)

⁶⁸ Canto, 1985, nº 74, p. 337-342.

⁶⁹ Cette copie erronée omettait la ligne 6 / et bello Mauroruml. Une fausse inscription à l'antique avait été réalisée d'après cette copie et placée dans un arc de triomphe moderne à Antequera, ce qui explique la prégnance de cette version: voir Atencía Paz, 1981. Il ne faut donc pas tenir compte des lectures de Fernández, 1954, Blázquez, 1972 et Nieto Navarro, 1987.

⁷⁰ Atencia Paz, 1984-1985.

⁷¹ CIL, II²/5, 783.

⁷² Les hypothèses antérieures de datation (sous Marc Aurèle et Lucius Verus de 161 à 169, vers 175-6, en lien avec les troubles en Lusitanie, sous Septime Sévère et Caracalla de 198 à 211) peuvent être abandonnées.

⁷³ Bénabou, 1976, p. 153.

⁷⁴ IAM, 2, 349; Rossignol, 2004, p. 147.

(tertiae) Au(gustae) / et (septimae) Cl(audiae) (vicesimae) / V(aleriae) V(ictricis) et (primae) Ital(icae) / donis do/nato de/bellatori / hostium prov(incia) His(pania) / et Mazicum / reg(ione) Mon/tens(ium) Vale/ria Inge/nua con/iunx cum Tub(e)rone / et Roma/na filis fecit⁷⁵. L'expression rare et poétique debellator(i) hostium (le « pourfendeur d'ennemis ») ne désigne pas un commandement particulier exercé par Aelius Romanus, mais est juste une manière pour la famille du centurion d'honorer la mémoire du défunt en rappelant ses principaux faits d'armes⁷⁶. Selon Marcel Bénabou⁷⁷, cette expression de de bellatori hostium prov(incia ou iis) His(pania ou iis) fait référence à la deuxième incursion maure de 177-8, car il met en relation la répression des Mazices dans la mystérieuse regio Montens (ium?) avec la victoire remportée contre des Maures sous le règne de Commode vers 18278. Cependant, le rapprochement de cette campagne du début des années 180 et de la lutte contre les Mazices, qui a lieu dans une région de Césarienne difficile à situer, relève de la pure supposition. En outre, Romanus aurait pu mener campagne contre les Maures en Hispanie vers 172 et en Maurétanie vers 182. À notre avis, cette épitaphe se réfère plutôt à la première incursion. Pour repousser la seconde attaque, le procurateur équestre Maximianus n'a pu commander que des troupes auxiliaires⁷⁹, alors que les forces employées en 171 étaient en majorité des détachements légionnaires dirigés par des sénateurs. Or, Aelius Romanus n'est pas un auxiliaire, mais un centurion qui a fait partie de quatre légions successives; son appartenance à la première armée chargée de repousser les Maures est donc plus probable. La tentation de rapprocher Romanus des troupes maurétaniennes de Maximianus s'explique probablement par le fait qu'il était au moment de sa mort membre de la IIIe Légion Auguste, stationnée en Proconsulaire. Cependant, il a été centurion dans quatre légions successives. Rien n'indique qu'il soit allé en Hispanie lorsqu'il faisait partie de la III^e Légion Auguste. Il est en effet discutable que des détachements de la IIIe légion Auguste aient participé à la répression des incursions maures de Bétique, compte tenu de la distance importante qui sépare cette légion du théâtre d'opérations.

Une deuxième épitaphe de légionnaire, retrouvée en Espagne, à Liria, près de Valence, pourrait faire référence aux incursions maures: L(ucio) Cornelio L(ucii) [f(ilio)] / Gal(eria) tribu Potito / honor(e) aedil(icio) / functo qui p(rimus) p(ilus) / in bello / Maurico periit, L(ucius) Cor(nelius) / Valerianus et Fullvia / Zosime f(ilio) piissimo. Les critères paléographiques et épigraphiques permettent de placer cette inscription dans la deuxième moitié du II^c s. apr. J.-C. Cornelius Potitus était sans doute originaire de Liria Edetanorum; il est mort pendant son primipilat, mais ni sa légion ni sa carrière antérieure ne sont indiquées 80 . Pour expliquer l'expression bellum mauricum, deux hypothèses ont été élaborées: soit Cornelius Potitus a participé à la répression des troubles dans l'une ou l'autre des Maurétanies dans la seconde moitié des années 140, soit il a fait partie des troupes d'Aufidius Victorinus qui ont repoussé

⁷⁵ CIL, VIII, 2786 (=ILS, 2659).

⁷⁶ Bénabou, 1976, p. 157-158, n. 185.

⁷⁷ Ibidem, p. 157-159.

⁷⁸ *Hist. Aug.*, *Vita Com.*, 13, 5 et *RIC*, III, p. 438, nº 636: sesterce, avec au droit le buste lauré et cuirassé de l'empereur et au revers un Maure et la légende *Mauretania S(enatu) C(onsulto)*.

⁷⁹ A aucun moment il n'est désigné comme pro legato.

⁸⁰ Corell i Vicent, 1988, p. 299-300.

les Mauri du Sud de la Péninsule vers 172 apr. J.-C.81. La première hypothèse semble problématique, car les forces envoyées en Tingitane sous Antonin sont des troupes auxiliaires commandées par un chevalier, Titus Varius Clemens⁸². La seconde hypothèse a été formulée par Geza Alföldy⁸³. Selon lui, au II^e s., le mot bellum, présent dans les inscriptions de Liria et de Singilia Barba, renverrait aux luttes menées contre des envahisseurs à l'intérieur des frontières de l'Empire, tandis qu'expeditio désignerait les opérations lointaines. Potitus serait donc mort en Bétique et non dans des combats contre les gentes sises hors des frontières maurétaniennes. G. Alföldy suggère que ce centurion devait appartenir à la Legio VIIe Gemina, seule légion encore stationnée dans la péninsule Ibérique et ayant participé à la lutte contre la première incursion maure vers 172. P. Le Roux soulève deux objections à cette interprétation. En premier lieu, bellum Maurorum est différent de bellum Mauricum: bellum suivi d'un génitif de nom de peuple renverrait à des combats contre une gens, tandis que bellum qualifié par un adjectif géographique désignerait le territoire sur lequel se déroule le conflit⁸⁴. Sur cette question sémantique, le débat continue, sans qu'une issue claire ne se dégage⁸⁵. En outre, selon P. Le Roux, Potitus n'appartiendrait pas forcément à la VII^e Gemina, légion qui n'aurait jamais comporté de primipiles d'origine hispanique servant en Hispanie⁸⁶. Il pourrait avoir été membre de la III^e Légion Auguste et avoir été tué dans un combat contre des Maures sur le territoire de ces derniers⁸⁷. P. Le Roux propose de dater cette inscription des années 140, ce qui à notre avis est difficilement recevable pour les raisons susdites. Mais afin de tenir compte de ses objections pertinentes, on pourrait suggérer que Potitus a disparu en territoire maure dans la seconde moitié du IIe s. apr. J.-C., par exemple au début du règne de Commode. En tout état de cause, cette inscription reste problématique et ne peut être versée en toute certitude au dossier des incursions maures⁸⁸.

Grâce à deux passages de l'*Histoire Auguste* et quatre inscriptions, nous connaissons l'existence de deux campagnes contre des *Mauri* menées dans le sud de la péninsule Ibérique vers 172 et 177. Il faut maintenant analyser en détail ces événements, en essayant d'évaluer leur ampleur, de décrire les réactions romaines et d'identifier les principaux acteurs. Nous verrons si d'autres documents que les six références attestées peuvent être mis en œuvre dans l'explication et l'interprétation globale de ces attaques.

L'ampleur des incursions a suscité un grand nombre d'interrogations; il est difficile de déterminer quelles régions ont été touchées et avec quelle gravité. Les passages de l'Histoire Auguste donnent pour l'incursion de 172 une impression de dévastation importante et généralisée, décrite à l'aide des propositions cum Mauri Hispanias prope omnes vastarent et quod Baeticam Mauri populabantur. Les verbes vastare et populari suggèrent des massacres

⁸¹ Ibidem, p. 301-304.

⁸² *CIL*, III, 5211 (= *ILS*, 1362); *CIL*, III, 5212 (= *ILS*, 1362a); *CIL*, III, 5213; *CIL*, III, 5214; *CIL*, III, 5215 (= *ILS*, 1362b). Sur T. Varius Clemens, voir Pflaum, 1960-61, p. 370-374.

⁸³ Alföldy, 1985, p. 106-109.

⁸⁴ Le Roux, 1985, p. 419, n. 4.

⁸⁵ Alföldy, 1985, p. 108-109, n. 66; Le Roux, 2000, p. 388, n. 51.

⁸⁶ Le Roux, 1982, p. 295-300.

⁸⁷ Le Roux, 1985, p. 419, n. 4.

⁸⁸ Rossignol, 2004, p. 144.

et dégâts importants. Cependant, leur objet, comme les circonstances et les auteurs de ces ravages, ne sont pas précisés. Sur le plan archéologique, aucune preuve réelle de ces destructions ne peut être apportée. La construction d'enceintes autour de certaines villes de Bétique ne peut être envisagée comme un témoignage certain de ses violences⁸⁹. En effet, l'élévation d'une enceinte n'est pas nécessairement motivée par des besoins urgents de fortification, mais peut être décidée pour des motifs de prestige, de fiscalité ou d'opportunité politique⁹⁰. En outre, la datation de ces enceintes est imprécise ou déterminée en fonction de la crainte de ces fameuses « invasions maures ». En 177-8, l'inscription de Singilia Barba donne quelques précisions supplémentaires sur les opérations en elles-mêmes, puisque Vallius Maximianus aurait délivré la ville d'un long siège et aurait fait cesser la guerre livrée au municipe. Si l'on prend diutina obsidio au sens propre, il faut en conclure que la ville de Singilia disposait de véritables fortifications susceptibles d'être assiégées, ce que l'archéologie n'a pas prouvé⁹¹, mais aussi que les assaillants possédaient le matériel et les hommes suffisants pour mener à bien un long siège. Cette deuxième hypothèse semble bien peu probable: sans disposer d'une vraie flotte de guerre peu susceptible de passer inaperçue en Méditerranée occidentale, il paraît impossible de faire voyager d'Afrique en Hispanie l'équipement et les troupes nécessaires à cette opération. En outre, une fois à terre, comment arriver avec une telle armée jusqu'à Singilia Barba, et pourquoi choisir de mener un long siège devant une ville sans grande importance économique ou politique? Il semble plus plausible de comprendre obsidio comme un danger pressant, une menace imminente⁹². Il est fort possible que l'ordo de Singilia ait voulu rehausser encore les mérites du sauveur de la cité en accentuant le danger encouru par une expression emphatique.

La violence des ravages causés est en l'état difficilement évaluable et, en l'absence de toute preuve archéologique, ne doit pas être admise sans discussion. Le territoire effectivement touché par ces incursions varie en fonction des sources utilisées: si le premier passage de l'Histoire Auguste mentionne des destructions dans « presque toutes les provinces d'Hispanie », le deuxième ne parle que du cas de la Bétique, qui change temporairement de statut. Les inscriptions du légat Aufidius Victorinus et du commandant Iulius Iulianus font référence à la quasi-totalité de la péninsule Ibérique, puisque Aufidius est leg(atus) Aug(usti) [pr(o)pr(aetore) provinciarum Hispania]e citer[ior]is et Baeticae et que Iulius Iulianus combat in Hispanias. Cependant, dans le cas d'Aufidius, la Citérieure et la Bétique ne désignent pas les territoires touchés, mais les provinces sur lesquelles s'étend l'imperium délégué du sénateur, qui peut ainsi disposer des ressources de la Citérieure pour aller combattre en Bétique. La forme in Hispanias dans le cursus d'Iulius Iulianus est trop vague pour que l'on puisse en déduire la localisation précise de son intervention. En l'absence d'indices de passage des Maures en Lusitanie ou en Tarraconaise, on peut légitimement conclure que l'expression cum Mauri Hispanias prope omnes vastarent est une exagération, peut-être

⁸⁹ Ibid., p. 145.

⁹⁰ Rebuffat, 1974, p. 513.

⁹¹ Atencia Paz, 1984-5, p. 182.

⁹² Emploi en ce sens dans Cicéron, Fam. V, 6, 3 et Rab. Perd. 29, ou Pline, Pan. 81, 2.

destinée à augmenter l'impression de danger omniprésent couru par l'Empire sous le règne de Marc Aurèle et le mérite des généraux de ce dernier⁹³.

La présence à *Italica* d'une inscription honorifique dédiée au vainqueur des *Mauri* a conduit certains historiens à penser que cette cité avait été, comme Singilia Barba, touchée ou au moins menacée par l'incursion de 177-17894. Cette interprétation pose un certain nombre de problèmes, à commencer par l'absence de mention explicite d'attaque de la cité dans ce texte, au contraire de celle de Singilia Barba. Il faut ajouter que les deux cités se trouvent à une distance d'environ 160 km⁹⁵. En réalité, la formulation de l'hommage rendu à Vallius Maximianus à Italica suggère qu'il s'agirait d'un monument offert par la capitale provinciale au nom de toute la Bétique, sans qu'Italica ait été elle-même ni dévastée ni menacée. Maximianus est remercié « quot provinciam Baetic(am) caesis hostibus paci pristinae restituerit », c'est-à-dire pour son œuvre de pacification en faveur de la province entière. Contrairement à Singilia Barba qui souligne sa reconnaissance personnelle envers Maximianus en le nommant patron de la cité, Italica ne lui décerne pas cet honneur. Enfin, le monument d'Italica, élevé sans doute moins vite que celui de Singilia Barba, suggère en lui-même la solennité de l'hommage provincial : les charges antérieures du dédicataire sont indiquées dans le texte, le piédestal est dédié à la veille des calendes de janvier, c'est-à-dire à une étape importante du calendrier civique. Sa facture, en marbre blanc d'excellente qualité, avec une inscription soigneusement gravée encadrée par une triple moulure, et sa localisation, sur le forum d'Italica, dans un angle de portique, indiquent la volonté de mettre en valeur la statue du sauveur de la province⁹⁶.

À part l'inscription de *Singilia Barba*, nous ne disposons pas de traces directes des ravages commis par les *Mauri*. Sans doute convient-il de ne pas suivre aveuglément l'*Histoire Auguste* et de modérer l'ampleur des destructions commises. Les *Mauri* ont profité du relatif dégarnissement militaire du sud de la péninsule Ibérique pour lancer une série d'incursions relativement ciblées sur des cités de Bétique probablement riches mais peu défendues. Certes, la vie de la province entière a été visiblement perturbée par ces attaques, comme le montre l'inscription d'*Italica*. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que ces incursions semblent d'autant plus brutales et importantes qu'elles rompent la « paix antérieure » du Sud de l'Hispanie qui dure depuis plus de trois siècles⁹⁷. Pour évaluer l'ampleur de ces agressions, il paraît pertinent d'examiner la nature de la réponse romaine.

En 172, Aufidius Victorinus, un proche de l'Empereur, est envoyé administrer la Bétique et la Citérieure afin de pouvoir organiser efficacement les opérations à l'échelle de la péninsule Ibérique. Le brillant officier Iulius Iulianus lui est adjoint à la tête d'une vexillation légionnaire déjà aguerrie, mais malheureusement difficile à décrire et à quantifier. La *Legio VII Gemina*, commandée par l'ancien légat de Tarraconaise Cornelius Anullinus, serait intervenue en 172:

⁹³ Arce, 1981, p. 109.

⁹⁴ Thouvenot, 1939, p. 25, Blázquez, 1969, p. 483; Bénabou, 1976, p. 154, élabore une hypothèse intéressante: en délivrant *Singilia Barba*, qui se trouve sur la route unissant *Malaca*, lieu probable de débarquement des Maures, à *Italica*, Vallius Maximianus aurait sauvé la capitale de la Bétique.

⁹⁵ Le Roux, 1982, p. 376 souligne l'importance de l'éloignement.

⁹⁶ Canto, 1985, p. 337-342.

⁹⁷ Le Roux, 1985, p. 419.

elle aurait stationné à Italica, comme le montrent des marques sur tuile ou des épitaphes de soldats datés de la deuxième moitié du II° s.98. Le recrutement d'auxiliaires lors de ces incursions maures est possible, comme le suggère une inscription fragmentaire indiquant l'existence d'une cinquième cohors Baetica⁹⁹. La réponse romaine à l'agression de 172 serait importante, avec l'envoi d'un personnel expérimenté et le concours de troupes venues à la fois de la Tarraconaise voisine et de la partie orientale de l'Empire¹⁰⁰. L'ampleur de cette répression est-elle due à la gravité de l'incursion ou à la surprise causée par l'attaque d'une province paisible? En l'état actuel des connaissances, il est impossible de trancher. En 177, Vallius Maximianus a dû recourir à des unités de sa nombreuse armée auxiliaire stationnée en Tingitane, qui comptait cinq ailes et onze cohortes¹⁰¹. Ce changement de stratégie entre les deux incursions est à noter: plutôt que de convertir une province proconsulaire en province impériale¹⁰², il paraît plus adapté en 177 d'envoyer le gouverneur équestre de la Tingitane avec des pouvoirs étendus à la Bétique. Le procurateur de Maurétanie semblerait plus apte à régler cette seconde incursion de Mauri, car ses troupes sont proches du théâtre d'opérations et car les auteurs des incursions feraient partie de peuples situés dans sa zone d'influence¹⁰³. La participation de la marine, notamment des forces stationnées à Césarée, est vraisemblable, mais reste hypothétique. Deux épitaphes de praepositi classis de la fin du IIe s. ont été retrouvées à Cherchel¹⁰⁴. Ce titre de praepositus classis, distinct de praefectus classis, désignerait le commandant d'un détachement temporaire¹⁰⁵. P. Aelius Marcianus, dont le cursus est impossible à dater avec précision, a été praepositus classis Syriacae et Augustae: il a dirigé un détachement conjoint des flottes de Syrie et d'Alexandrie¹⁰⁶. M. Reddé date cette inscription du règne de Marc Aurèle¹⁰⁷ et rapproche ce cursus de celui du praepositus classibus Tib. Claudius Priscianus, également trouvé à Césarée et remontant aux années 170108. Pour expliquer l'existence de ces inscriptions, il avance l'hypothèse suivante: Cherchel n'abriterait pas de flotte permanente et indépendante, mais des vexillations temporaires venues de Syrie ou d'Alexandrie pour fournir un appoint logistique en cas d'expéditions en Maurétanie occidentale, comme lors des incursions maures¹⁰⁹. Cette explication est bien construite; cependant, elle s'appuie sur deux cursus dont l'un est fragmentaire et l'autre difficilement datable.

L'identité de ces *Mauri* a excité la curiosité des chercheurs, qui, devant le mutisme des sources, ont tenté d'établir des parallèles ou de faire appel à des interprétations plus globales

⁹⁸ *CIL*, II, 1125 et 6252, 2: *L(egio) VII G(emina) F(elix)*. Cf. Le Roux, 2000, p. 391, n. 81. Epitaphes: *CIL*, II, 1126; *EE*, VIII, 92.

⁹⁹ AE, 1994, 913.

¹⁰⁰ Arce, 1981, p. 108.

¹⁰¹ Diplôme militaire daté de 160-170: AE, 1985, 992.

¹⁰² Solution sans doute administrativement lourde et peu efficace, puisque les Mauri reviennent.

¹⁰³ Bénabou, 1976, p. 152-153.

¹⁰⁴ CIL, VIII, 9358 et 9363.

¹⁰⁵ Reddé, 1986, p. 565.

¹⁰⁶ CIL, VIII, 9358

¹⁰⁷ Reddé, 1986, p. 564; contra, Pflaum, 1960-61, p. 303-304.

¹⁰⁸ CIL, VIII, 9363.

¹⁰⁹ Reddé, 1986, p. 565-566.

pour découvrir leur origine et leurs motivations. Les premiers historiens à s'être penché sur la question ont désigné les populations côtières du nord de la Tingitane comme les auteurs des attaques¹¹⁰. La proximité géographique, mais aussi le souvenir récent de la guerre du Rif, ont favorisé cette hypothèse, défendue par exemple par H.-G. Pflaum en ces termes: « C'est la géographie qui commande l'histoire. Il n'y a qu'un bras de mer de 50 à 200 km entre la Bétique et le Rif; quoi d'étonnant à ce que les pillards barbares qu'étaient les Rifains se soient jetés sur cette province riche et fertile? (...) Les Maures razziaient le plat pays, jusqu'à l'arrivée des renforts romains, puis battaient en retraite et regagnaient le Rif, qui jusqu'en 1926 n'a jamais été réellement soumis ni pacifié »¹¹¹. Les responsables sont ici clairement identifiés: seuls les Rifains, pillards endémiques de la Bétique, ont pu se livrer à des actions considérées comme des « razzias » faites par des troupes « incapables de prendre une ville fortifiée comme Singilia Barba. »112. Une théorie différente proposait d'attribuer ces attaques aux Baquates: la puissante gens aurait été la seule à disposer de moyens suffisants pour aller ravager la Bétique, avec la complicité des populations côtières¹¹³. Cette hypothèse n'est guère convaincante: les Baquates renouvellent leur alliance avec Rome à chaque changement de princeps gentis, et ils sont implantés dans l'intérieur de la Tingitane¹¹⁴. En 1976, M. Bénabou revient à l'hypothèse des Rifains comme auteurs des incursions, mais il interprète ces événements différemment. Selon lui, ces incursions ne représentent pas seulement des pillages ponctuels d'une importance limitée; elles s'inscrivent dans un contexte de difficultés généralisées rencontrées par l'occupant romain en Afrique du Nord sous les Antonins¹¹⁵. Il rapproche ces ravages en Bétique d'événements contemporains ayant lieu dans les Maurétanies, comme l'alliance redoutable des Baquates et des Macénites¹¹⁶, la construction d'une enceinte à Volubilis¹¹⁷ ou des troubles en Césarienne¹¹⁸. Les peuples de l'Afrique du Nord, conquis depuis 150 ans, continueraient à manifester leur opposition à l'occupation romaine dans de multiples actes de résistance, dont les incursions maures en Bétique seraient un exemple. Aussi rigoureuse que soit son analyse du déroulement des incursions, les parallèles établis par M. Bénabou ne tiennent pas. L'alliance des Baquates et des Macénites n'est pas suivie de troubles, l'édification de la muraille à Volubilis n'obéit pas forcément à une motivation sécuritaire immédiate et le retour d'expédition victorieuse de mai 174 n'implique pas une déstabilisation de la province en lien avec les incursions maures¹¹⁹. Si l'ouvrage polémique de M. Bénabou a suscité une large opposition¹²⁰, nombre d'historiens ont repris en partie ses conclusions, en rendant les Rifains responsables des

¹¹⁰ Premerstein, 1912, p. 167-178; Thouvenot, 1939.

¹¹¹ Pflaum, 1960-1961, p. 587.

¹¹² Ibidem.

¹¹³ Blázquez, 1972, p. 815.

¹¹⁴ Frézouls, 1980, p. 75-82.

¹¹⁵ Bénabou, 1976, p. 144-149.

¹¹⁶ AE, 1953, 78.

¹¹⁷ Rebuffat, 1974, p. 510.

¹¹⁸ CIL, VIII, 21567, ins. mai 174 retrouvée à Aflou.

¹¹⁹ Frézouls, 1980, p. 76, p. 82.

¹²⁰ Notamment Euzennat, 1984, p. 372.

attaques, mais en soulignant le caractère dangereux pour Rome de l'alliance macénitobaquate¹²¹. D'autres auteurs ont proposé d'imputer ces incursions aux Zegrenses¹²² ou aux populations de la côte atlantique de la Tingitane¹²³. Ces hypothèses ne sont pas non plus satisfaisantes: les documents reproduits sur la table de Banasa montrent les liens étroits tissés entre les Zegrenses et Rome à la fin du IIe s. 124. La côte atlantique de la Tingitane est la zone où se concentrent le plus grand nombre de cités et de camps romains, et le rivage atlantique de l'Hispanie, à l'embouchure du Bétis, est surveillé¹²⁵. Force est de revenir à l'hypothèse la plus ancienne, celle des populations de la côte méditerranéenne entre Russaddir et *Portus Magnus*, non parce que les Rifains seraient depuis les origines un peuple vivant de razzias, mais parce qu'ils ont les moyens matériels d'investir la Bétique toute proche. La région du détroit de Gibraltar, qui est fortement urbanisée, n'a pas dû être utilisée pour l'embarquement ou la traversée; en revanche, sur la côte qui va de Russaddir à Siga, située « en face » de Malaca pour les Anciens¹²⁶, les établissements romains sont quasi inexistants. En outre, d'après un travail récent de R. Rebuffat, un peuple appelé Maurensioi, nom directement lié à celui de Mauri, occuperait cette région du Nord de la Tingitane, à proximité des Sokossioi¹²⁷. Ils pourraient être les auteurs des incursions; ils auraient traversé la mer d'Alboran jusqu'à Malaca et auraient atteint Singilia Barba par voie terrestre, le Guadalhorce qui relie le territoire des deux cités n'étant navigable que sur une très courte distance.

Quant à leurs motivations, elles restent mystérieuses. Rien ne permet d'affirmer que ces incursions se sont produites suite à des migrations septentrionales de « grands nomades chameliers », qui auraient provoqué une série de déplacements des *gentes* de Tingitane vers le nord¹²⁸. Cette hypothèse a été élaborée par comparaison avec des périodes éloignées dans le temps, sans qu'aucune source antique ne vienne corroborer ces suppositions. Il n'est pas plus satisfaisant d'expliquer ces incursions en invoquant une prédisposition quasi atavique des Rifains à la piraterie¹²⁹: on ne compte que deux épisodes d'attaques ponctuelles et limitées de la Bétique par des *Mauri* en quatre siècles. Un passage de Calpurnius Siculus est fréquemment cité à l'appui de cette idée de harcèlement perpétuel du sud de la Péninsule par les Maures: *trucibusque obnoxia Mauris pascua Geryonis*¹³⁰. En fait, cet extrait d'églogue écrit à l'époque néronienne ne décrit pas la Bétique de façon réaliste, mais cherche à évoquer une figure traditionnelle de la poésie élégiaque: le lieu d'exil stérile et menaçant. Enfin, certains historiens espagnols ont considéré ces incursions comme un prélude à l'invasion

¹²¹ Le Roux, 1982, p. 374-376; Gozalbes Cravioto, 1992, p. 463, p. 480.

¹²² Nieto Navarro, 1987, p. 217-218, p. 222.

¹²³ Rahmoune, 2001, p. 112.

¹²⁴ IAM, 2, 94; Frézouls, 1980, p. 85.

¹²⁵ Rebuffat, « Les peuples... », sous presse: nous remercions vivement R. Rebuffat de nous avoir gentiment communiqué son travail et de nous avoir fait part de ses remarques.

¹²⁶ Pline, HN, V, 19.

¹²⁷ Ibidem.

¹²⁸ Rachet, 1970, p. 207.

¹²⁹ Pflaum, 1960-1961, p. 587.

¹³⁰ Calpurnius Siculus, Egl. IV, 40-41.

arabo-berbère du VIII^e s.¹³¹. Les *Mauri*, attirés par la richesse de la Bétique, auraient eu la tentation de s'installer en péninsule Ibérique dès la fin du II^e s.; seule la puissance de l'organisation politique et de l'armée romaines les en auraient empêchés¹³². En revanche, au VIII^e s., le pouvoir wisigothique, « en état de décomposition avancée vers le féodalisme », n'aurait pas pu résister au retour de cette vague d'invasion partie du nord de l'Afrique. Javier Arce pousse encore davantage le parallélisme, en soulignant des traits apparemment communs entre les événements des années 170 et l'invasion de 711, par exemple la faiblesse des contingents, l'utilisation d'une flottille de cabotage, la résistance de certaines cités fortifiées...¹³³ Cependant, il s'appuie sur une historiographie aujourd'hui dépassée et se réfère à une invasion dont les circonstances historiques sont en fait largement méconnues pour tenter d'expliquer un phénomène antérieur de cinq siècles.

En résumé, les incursions maures de la fin du II^e s. seraient des aventures sans postérité et sans précédent. Sans que l'on puisse formuler d'explication entièrement satisfaisante, des Mauri¹³⁴, sans doute originaires du rivage africain de la mer d'Alboran, auraient assailli la Bétique à deux reprises vers 172 et 177 apr. J.-C. Bien que les divers contingents employés aient réussi à les repousser assez rapidement et que les traces archéologiques laissées par ces incursions soient indécelables, le retentissement de ces attaques a été considérable chez les auteurs anciens comme modernes. Coup de tonnerre dans un ciel serein, ces incursions sont une rupture dans l'histoire de ce « pays des togati »¹³⁵ calme et prospère qu'est la Bétique sous le Haut Empire. Le caractère inédit de ces événements et la rareté des sources ont favorisé les lectures idéologiques. Ainsi, certains historiens de l'époque coloniale ont vu dans ces « invasions » de Mauri la première attaque susceptible de justifier une mainmise continue sur les régions côtières de l'ouest de l'Afrique. Le Nord du Maroc, l'ancienne Maurétanie Tingitane, est dépeint comme l'éternel guardaespaldas de la Péninsule: l'étude des épisodes des années 170 ou de 711 incite à le conserver sous une étroite domination pour éviter toute tentative d'invasion. En revanche, les historiens de l'époque post-coloniale ont utilisé ces incursions pour montrer la force des résistances à la romanisation: les gentes maurétaniennes, jamais totalement soumises, n'hésitaient pas à aller attaquer une province fortement romanisée à la première opportunité. Cependant, la nature et le nombre de nos sources nous empêchent de formuler des interprétations aussi définitives. En effet, les passages de l'Histoire Auguste comme les inscriptions étudiées ne s'intéressent qu'à la réaction romaine et aux moyens employés pour combattre ces Mauri. Nous pouvons difficilement décrire les intentions réelles ou la stratégie de ces derniers, sans se risquer à des projections hasardeuses. Nous ne pouvons que souligner la proximité existant entre les deux rives de la Méditerranée, qui favorise le passage des agresseurs comme des troupes chargées de les repousser. Paradoxalement, même ces épisodes belliqueux tendent à montrer que le détroit de Gibraltar est davantage un pont qu'une frontière.

¹³¹ Fernández, 1954 et Gozalbes, 1976.

¹³² Arce, 1981, p. 110.

¹³³ Ibidem.

¹³⁴ On peut se demander si les Romains eux-mêmes déterminaient parfaitement l'origine des assaillants...

¹³⁵ Strabon, Chor., III, 2, 15.

Bibliographie

ALFÖLDY, G., 1985, Bellum Mauricum, Chiron, 15, p. 90-109.

ARCE MARTÍNEZ, J., 1981, Inestabilidad política en Hispania durante el siglo II d. C, *AEspA*, 54, p. 101-115.

ASOREY GARCIA, M., 1995, Fuentes epigráficas alusivas a la invasión de *Mauri* en la *Baetica* durante el reinado de Marco Aurelio, dans E. Ripoll Perelló et M. F. Ladero Quesada (dir.), *Actas del II congreso internacional « El estrecho de Gibraltar » (Ceuta, 1990), tomo 2, Arqueología Clásica e historia antigua*, Madrid, p. 251-257.

ATENCIA PAZ R., 1981, El arco de los gigantes y la epigrafia antequerana, *Jábega*, 3º trim., p. 47-54.

ATENCIA PAZ R., 1984-85, El epigrafe singiliense de G. Vallio Maxumiano, reencontrado, *Mainake*, 6-7, p. 177-186.

Bénabou, M., 1976, La résistance africaine à la romanisation, Paris (2° éd., 2005).

BIRLEY, A., 1971, Septimius Severus: the African Emperor, Londres.

BLÁZQUEZ, J. M., 1969, Relaciones entre Hispania y Africa desde los tiempos de Alejandro Magno hasta la llegada de los Arabes, dans F. Altheim et R. Stiehl, *Die Araber in den Alten Welt*, t. 5, Berlin, p. 470-498.

BLÁZQUEZ, J. M., 1972, Nuevo documento referente a la invasión de Moros en la Bética en la época de Marco Aurelio: estado de la cuestión, dans G. Grosso, *Studi in onore di Gaetano Scherillo*, vol. II, Milan, p. 809-818.

CANTO, A., 1985, Epigrafia romana de Itálica, Madrid.

CHASTAGNOL, A., 1992, Le Sénat romain à l'époque impériale, Recherches sur la composition de l'Assemblée et le statut de ses membres, Paris.

CHASTAGNOL, A., 1994, L'Histoire Auguste (édition, traduction et commentaire), Paris.

CORELL I VICENT, J., 1988, Inscripción referente a un primipilo muerto *in bello maurico* ¿Un nuevo testimonio de las invasiones moras en la Bética en el siglo II?, *AEspA*, 61, p. 299-304

Di Vita – Evrard, G., 1963, Un nouveau proconsul d'Afrique, parent de Septime Sévère, *MEFR*, 75, p. 389-414.

EUZENNAT, M., 1984, Les troubles de Maurétanie, CRAI, p. 372-393.

FERNÁNDEZ CHICARRO, C., 1954, Inscripciones alusivas a la primera invasión de Moros en la Bética, *I^{er} Congreso arqueológico del Marruecos español, Tetuán, Jun. 1953*, Taitouan, p. 413-419.

Fitz, J., 1966, Réflexions sur la carrière de Tib. Claudius Candidus, *Latomus*, XXV, p. 831-846.

Frézouls, E., 1980, Rome et la Maurétanie Tingitane: un constat d'échec?, *Antiquités africaines*, t. 16, p. 65-93.

GOZALBES CRAVIOTO, E., 1976, Notas sobre las invasiones de Bereberes en la Bética en época de Marco Aurelio, *Cuadernos de la Biblioteca española de Tétuan*, 13-14, p. 217-248.

GOZALBES CRAVIOTO, E., 2002, Tumultos y resistencia indígena en Mauretania Tingitana (siglo II), *Gerión*, 20, núm. 1, p. 451-485.

GUEY, J., 1956, La date de naissance de l'empereur Septime Sévère d'après son horoscope, BSNAF, p. 33-35.

IAM, 2: EUZENNAT, M., GASCOU, J. et MARION, J. (1982), Inscriptions antiques du Maroc, t. 2,

Inscriptions latines, Paris.

JACQUES, F., SCHEID, J., 1990, Rome et l'intégration de l'Empire, 44 av. J.-C.- 260 apr. J.-C., t. 1.: les structures de l'Empire romain, Paris.

LASSÈRE, J.-M., 2007, Manuel d'épigraphie romaine, Paris.

LE ROUX, P., 1982, L'armée romaine et l'organisation des provinces ibériques d'Auguste à l'invasion de 409, Paris.

LE ROUX, P., 1985, L'Hispania et l'imperium. Réponse à Géza Alföldy, Gerión, 3, p. 413-422.

LE ROUX, P., 2000, Legio VII Gemina (Pia) Felix, dans Y. Le Bohec et C. Wolff (éd.), Les légions de Rome sous le Haut-Empire, Actes du Congrès de Lyon [sept. 1998], p. 383-396.

MAGIE, D., 1921, The Scriptores Historiae Augustae, with an English translation by D. M., I, Cambridge, Londres.

NIETO NAVARRO, M., 1987, Las incursiones de los Mauri en la Bética durante el reinado de

Marco Aurelio. Nuevo estado de la cuestión, España y el Norte de Africa. Bases históricas de una relación fundamental (Aportaciones sobre Melilla), I, Actas del Primer Congreso Hispano-Africano de las culturas mediterráneas « Fernando de los Rios Urruti » (junio 1984), Grenade, p. 215-225. PFLAUM, H. G., 1956, La carrière de C. Aufidius Victorinus condisciple de Marc Aurèle, CRAI,

p. 189-200.

Pflaum, H. G., 1960-1961, Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain, Paris.

PFLAUM, H. G., 1966, Les sodales Antoniniani de l'époque de Marc-Aurèle, extrait des mémoires présentés à l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres, t. XV, 2° p., Paris.

Premerstein, A. von, 1912, Untersuchungen zur geschichte des Kaisers Marcus. II. Seezüge der Nordpontuvölker und der Mauren. Der Einfall der Kostoboken, *Klio*, t. 12, p. 139- 178.

Puech, B., 2002, Orateurs et sophistes grecs dans les inscriptions d'époque impériale, Paris.

RACHET, M., 1970, Rome et les Berbères: un problème militaire d'Auguste à Dioclétien, coll. Latomus, 110, Bruxelles.

RAHMOUNE, H., 2001, Le passage des Maures en Bétique au II^e siècle apr. J.-C., *Antiquités africaines*, t. 37, p. 105-117.

REBUFFAT, R., 1974, Enceintes urbaines et insécurité en Maurétanie Tingitane, *MEFR*, 86, p. 501-522.

Rebuffat, R., Les peuples du Nord du Maroc, sous presse.

REDDÉ, M., 1986, Mare Nostrum, Rome, Paris.

RITTERLING, E., 1925, Legio, dans A. Pauly, G. Wissowa, R.E., Stuttgart.

ROSSIGNOL, B., 2004, *Etudes sur l'Empire romain en guerre durant le règne de Marc Aurèle (161-180)*, thèse inédite soutenue à Paris I le 27/11/2004, sous la dir. de M. Christol.

ROXAN, M., 1973, The Auxilia of Mauretania Tingitana, Latomus, XXXII, p. 838-855.

SANTOS YANGUAS, N., 1980, Las invasiones de Moros en la Bética del siglo II d. n. e., *Gades*, V, p. 51-62 (traduction du passage de l'ouvrage de M. Bénabou concernant ces événements).

THOUVENOT, R., 1939, Les incursions des Maures sous le règne de Marc Aurèle, *REA*, XLI, p. 20-28.

THOUVENOT, R., 1940, Essai sur la province romaine de Bétique, Paris, (2° éd. 1973).